

Image not found or type unknown



Question sur PV huissier

Par **Claude518**, le **09/12/2023 à 18:02**

Bonjour,

Dans une copropriété, des constats d'huissier ont été faits en mentionnant par exemple :

Je frappe à l'appartement 3ème étage droite de Mr X => alors que Mr X est à l'appartement de gauche

Je frappe à l'appartement 3ème étage gauche de Mme Y => alors que Mme Y est à l'appartement de droite

etc etc etc => tout à été inversé et ce pour tous les étages

L'huissier nous dit que ce n'est pas grave, que cette mention n'est même pas obligatoire.

Est-ce vrai ? Si le copropriétaire Mr X doit saisir la justice et qu'il présente au juge son constat d'huissier avec Mr X appartement de droite alors qu'il est à gauche, ça va passer ?

Merci de votre aide.